uvsq.fr

UVSQ

Offre de formation

UVSQ université PARIS-SACLAY

DIPLÔME D'ETAT INFIRMIER (DEI)

DISCIPLINE(S)	Médecine et santé
DURÉE DES ÉTUDES	3 ans
COMPOSANTE(S)	UFR Simone Veil - santé
FORMATION DIPLÔMANTE	✓
FORMATION INITIALE	✓
FORMATION CONTINUE	✓
LANGUE(S) D'ENSEIGNEMENT	Français



L'UFR Simone Veil - Santé vous accueille 2 avenue de la Source de la Bièvre à Montigny le Bretonneux (78180)

La formation vise à acquérir les compétences nécessaires à l'exercice du métier d'infirmier. Le métier est défini dans l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au Diplôme d'Etat comme suit :

"Evaluer l'état de santé d'une personne et analyser les situations de soins ; concevoir et définir des projets de soins personnalisés ; planifier des soins, les prodiguer et les évaluer ; mettre en œuvre des traitements.
Les infirmiers dispensent des soins de nature préventive, curative ou palliative, visant à promouvoir, maintenir et restaurer la santé, ils contribuent à l'éducation à la santé et à l'accompagnement des personnes ou des groupes dans leur parcours de soins en lien avec leur projet de vie.
Les infirmiers interviennent dans le cadre d'une équipe pluriprofessionnelle, dans des structures et à domicile, de manière autonome et en collaboration."

Spécificités de la formation

Selon arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'état d'infirmier

La durée de la formation est de trois ans, répartie sur six semestres de vingt semaines chacun, équivalant à 4200 heures.

La répartition des enseignements est la suivante :

- **Formation théorique** de 2100 heures :
 - cours magistraux (750 heures)
 - travaux dirigés (1050 heures)
 - travail personnel guidé (300 heures)

» **Formation clinique** de 2100 heures.

Le travail personnel complémentaire est estimé à 900 heures environ, soit 300 heures par an. L'ensemble, soit 5100 heures, constitue la charge de travail de l'étudiant.

Le diplôme d'état d'infirmier s'obtient après validation des 180 crédits européens (ECTS) correspondant à l' acquisition des dix compétences du référentiel :

» 120 ECTS pour les unités d'enseignement dont les unités d'intégration répartis entre les enseignements facultaires et professionnels.

» 60 ECTS pour la formation clinique en stage.

Compétences développées

1. Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier ;
2. Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers ;
3. Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens ;
4. Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique ;
5. Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs ;
6. Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins ;
7. Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle ;
8. Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques ;
9. Organiser et coordonner des interventions soignantes ;
10. Informer et former des professionnels et des personnes en formation.

Source : Référentiel de compétences figurant à l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au DEI.

Partenaires

L'UVSQ est en partenariat avec 8 Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI). Dans le cadre de l'universitarisation de la formation, les cours sont dispensés à la fois par des enseignants de l'UVSQ et à la fois par des formateurs des IFSI du groupement. Les enseignements universitaires sont dématérialisés.
NB : L'étudiant doit s'inscrire à la fois dans son IFSI et à l'UVSQ.

Dans le département des **Yvelines** (78)

» IFSI La Verrière

» IFSI Meulan-Les Mureaux

» IFSI Poissy Saint Germain-en-Laye

» IFSI Rambouillet

» IFSI Versailles

Dans le département des **Hauts-de-Seine** (92)

» IFSI Ambroise Paré à Boulogne-Billancourt

- IFSI Foch à Suresnes
- IFSI Raymond Poincaré à Garches

Conditions d'admission

La procédure de candidature se fait via la plateforme Parcoursup.

Inscription

Toutes les modalités d'inscription sont précisées dans le dossier Parcoursup dès lors que vous avez accepté définitivement une proposition d'admission.

Liens utiles

- S'inscrire à l'UVSQ - Ouverture des inscriptions en 1ère année à partir de mi-septembre (selon modalités de votre IFSI)
- Se réinscrire à l'UVSQ - Ouverture des inscriptions en 2e et 3e année à partir de début septembre selon les modalités de votre IFSI
- Site internet du CROUS (acquittement de la **CVEC** si vous êtes en formation initiale)
- Formulaire de **demande de remboursement** (à télécharger ci-dessous)

DÉZOOMER 100 %100 % ZOOMER
PAGE PRÉCÉDENTE **Page courante** 1 / 1 PAGE SUIVANTE

Télécharger

- Formulaire de demande renouvellement de carte perdue/volée

Dans le cadre du partenariat UVSQ - IFSI :

- La **CVEC est obligatoire en Formation Initiale** (FI), le montant pour l'année universitaire 2025-2026 est de **103 €** et donne notamment **accès au Service de Santé des Etudiants** (SSE) ; et avec des **conditions particulières pour la Formation Continue** (FC).
- Il est **obligatoire de s'inscrire à l'UVSQ** en plus de son l'IFSI de rattachement ;
- **A SAVOIR : aucun droit universitaire n'est dû lors de l'inscription à l'UVSQ** en formation initiale.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'inscription ou la réinscription à l'UVSQ chaque année de licence, est obligatoire.
Vous disposerez ainsi d'un **numéro et d'un compte étudiant donnant accès à l'Intranet étudiant, aux cours en ligne, au restaurant universitaire et à la vie étudiante** (activités sportives, culturelles et associatives).
De plus, **cette inscription permet la passation des examens annuels** ainsi que **la délivrance du diplôme en fin de cursus réussi**.

Contenu de la formation

Le programme de formation des trois années se décline de la manière suivante, en lien avec le Référentiel de compétences :

(*) Unité d'Enseignement (UE) universitaire

Compétence 1 : évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier

- UE 2.3.S2 Santé, maladie, handicap, accidents de la vie*
- UE 3.1.S1 Raisonnement et démarche clinique infirmière
- UE 3.1.S2 Raisonnement et démarche clinique infirmière

Compétence 2 : concevoir et conduire un projet de soins infirmiers

- UE 3.2.S2 Projet de soins infirmiers
- UE 3.2.S3 Projet de soins infirmiers

Compétence 3 : accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens

- UE 2.10.S1 Infectiologie hygiène*
- UE 4.1.S1 Soins de confort et de bien-être

Compétence 4 : mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique

- UE 2.1.S1 Biologie fondamentale*
- UE 2.2.S1 Cycles de la vie et grandes fonctions*
- UE 2.4.S1 Processus traumatiques*
- UE 2.5.S3 Processus inflammatoires et infectieux*
- UE 2.6.S2 Processus psychopathologiques*
- UE 2.6.S5 Processus psychopathologiques*
- UE 2.7.S4 Défaillances organiques et processus dégénératifs*
- UE 2.8.S3 Processus obstructifs*
- UE 2.9.S5 Processus tumoraux*
- UE 2.11.S1 Pharmacologie et thérapeutiques*
- UE 2.11.S3 Pharmacologie et thérapeutiques*
- UE 2.11.S5 Pharmacologie et thérapeutiques*
- UE 4.3.S2 Soins d’urgence
- UE 4.3.S4 Soins d’urgence
- UE 4.4.S2 Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical
- UE 4.4.S4 Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical
- UE 4.4.S5 Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical

- UE 4.7.S5 Soins palliatifs et de fin de vie

Compétence 5 : initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs

- UE 1.2.S2 Santé publique et économie de la santé*
- UE 1.2.S3 Santé publique et économie de la santé*
- UE 4.6.S3 Soins éducatifs et préventifs
- UE 4.6 S4 Soins éducatifs et préventifs

Compétence 6 : communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins

- UE 1.1.S1 Psychologie, sociologie, anthropologie*
- UE 1.1.S2 Psychologie, sociologie, anthropologie*
- UE 4.2.S2 Soins relationnels
- UE 4.2.S3 Soins relationnels
- UE 4.2.S5 Soins relationnels

Compétence 7 : analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle

- UE 4.5.S2 Soins infirmiers et gestion des risques
- UE 4.5.S4 Soins infirmiers et gestion des risques
- UE 1.3.S1 Législation, éthique, déontologie*
- UE 1.3.S4 Législation, éthique, déontologie*
- UE 4.8.S6 Qualité des soins et évaluation des pratiques

Compétence 8 : rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques

- UE 3.4.S4 Initiation à la démarche de recherche
- UE 3.4.S6 Initiation à la démarche de recherche

Les deux unités transversales contribuent également à l'acquisition de cette compétence :

- UE 6.1 Méthodes de travail & TIC
- UE 6.2 Anglais

Compétence 9 : organiser et coordonner des interventions soignantes

- UE 3.3.S3 Rôles infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité
- UE 3.3.S5 Rôles infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité

Compétence 10 : informer et former des professionnels et des personnes en formation

- UE 3.5.S4 Encadrement des professionnels de soin.

Contrôle de connaissances

Les modalités de contrôle de connaissances et de compétences (MC2C) sont consultables **ici**.

Après chaque session d'examens, la Commission d'Attribution des Crédits (CAC) statue sur l'attribution des ECTS.

Après avoir entièrement validé ses cinq semestres et stages du sixième semestre, l'étudiant est présenté au jury régional d'attribution du diplôme d'état (DEI). S'il est admis, il reçoit son Grade Licence.

Stages

Le stage doit permettre aux étudiants :

- d’acquérir des connaissances ;
- d’acquérir une posture réflexive, en questionnant la pratique avec l’aide des professionnels ;
- d’exercer son jugement et ses habiletés gestuelles ;
- de centrer son écoute sur la personne soignée et proposer des soins de qualité ;
- de prendre progressivement des initiatives et des responsabilités ;
- de reconnaître ses émotions et les utiliser avec la distance professionnelle qui s’impose ;
- de prendre la distance nécessaire et de canaliser ses émotions et ses inquiétudes ;
- de mesurer ses acquisitions dans chacune des compétences ;
- de confronter ses idées, ses opinions et ses manières de faire à celles de professionnels et d’autres étudiants.

Le service sanitaire

Le service sanitaire (SeSa) permet de réaliser des actions de préventions et de promotion de la santé conduites par les étudiants en santé. Mener un projet sur le terrain favorise l'autonomie et renforce l'engagement des étudiants dans leur formation en étant au contact des publics les plus fragiles et en luttant contre les inégalités territoriales et sociales.

Perspectives professionnelles

Secteurs d'activités

Santé et action sociale

Métiers

Infirmier/infirmière généraliste

Poursuites d'études à l'UVSQ

Après trois ans de pratique du métier, il est possible de poursuivre vers le cursus "infirmier en pratique avancée " (DE Grade Master). La formation dure deux ans.

En formation continue, après deux ans de pratique du métier, il est également possible de se former à la spécialité "infirmier anesthésiste". La formation dure quatre semestres.

Adresses et coordonnées

Responsables universitaires :

- Esther Dos Santos
- Alexandre Hertig
- Fernando Pico
- Anne-Laure Roux

Contacts administratifs

Gestionnaires de scolarité

Bouchra BENMERYEM
01 70 42 92 77
ifsi.sssv@uvsq.fr

Samiha FAKRUL
01 70 42 93 34
ifsi.sssv@uvsq.fr

Coordinatrice Pôle Paramédical
Laetitia REDON
laetitia.redon@uvsq.fr

Coordinatrice Pôle Transversal
Sadika REBAS
sadika.rebas@uvsq.fr

Responsable Scolarité
Mathieu GABEZ
mathieu.gabez@uvsq.fr

Contacts formation continue

Pour tout renseignement concernant les modalités de candidature et d'admission en Formation Continue, nous vous invitons à prendre contact directement avec les Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI).